

FDC66 > Newsletter #64



- **Paysage, agriculture et biodiversité**
> le partenariat gagnant FDC66 <-> IUT Perpignan
- **Dossier Pigeon ramier: c'est gagné!**
- **Sécurité, la ministre interpelle les chasseurs**
> Le Président Willy SCHRAEN en colère!
- **Revue de presse**
> un article sérieux et précis



Les étudiants de la licence GADER en plein relevé de parcelles sur la commune de Salses-le-château.

Sur les communes de Salses-le-Château, St Hippolyte et Clair, la FDC66 encadre un programme de recherche et de valorisation du milieu, en partenariat avec la formation GADER de l'université de Perpignan.

Pour Olivier GALAUP, technicien de la FDC66, responsable du suivi des étudiants: « *entre l'idéal espéré et la réalité, il y a un chemin intéressant à tracer en mettant autour de la table l'ensemble des structures, de façon simple et constructive* »

C'est chose faite. La FDC66 apporte son expérience aux communes qui le souhaitent tout en offrant une expérience de terrain enrichissante aux étudiants de l'IUT de Perpignan.

Une politique déjà menée depuis de nombreuses années par la Fédération et qui est aujourd'hui particulièrement en phase avec les attentes qui se font jour dans notre pays: déléguer au plus près du terrain l'expertise technique pour des actions pragmatiques efficaces. L'échelon départemental a ici toute sa pertinence.

Avec, au passage, la mobilisation des acteurs locaux pour aider à reconstruire les tissus économiques et sociaux de l'espace rural: c'est aussi ça la chasse!

De leur côté, les maires ont bien compris tout l'intérêt de ces initiatives. Jean-Jacques LOPEZ, maire de Salses-le-château, s'est engagé dans ce programme avec l'idée de fédérer autour de sa commune. « *Ce sera intéressant de mettre autour de la table les maires des différentes communes concernées par la valorisation de nos milieux. Avec la FDC66 et l'IUT, nous pouvons envisager des projets d'avenir. Pour les futurs maires, notamment, démarrer un mandat de 6 ans avec de telles perspectives sera très constructif.* »

Présent, ce matin là, pour assister aux travaux pratiques des étudiants, Jean-Pierre SANSON, président de la FDC66 ne dit pas autre chose: « *Aujourd'hui, dans leur programme, les maires ne peuvent se passer d'actions en faveur de la biodiversité et de la gestion des territoires.* »

FDC66 et IUT de Perpignan, un partenariat riche d'expériences

"Je ne savais pas que les Fédérations départementales de chasse étaient aussi impliquées dans ce genre d'aménagement. C'est une très bonne chose. Peu de gens sont d'ailleurs au courant." Ysalis - étudiante GADER

Les cartes et le cadastre sont posés à même le capot de la voiture. Tout autour, les étudiants s'affairent pour annoter les parcelles qu'ils ont repérées.

Ces éléments viendront compléter les données d'un logiciel permettant d'analyser la composition des milieux des territoires cartographiés.

Étudiants à l'IUT de Perpignan en section licence GADER « *Gestion et Aménagement Durable des Espaces et des Ressources* », ce seront les futurs professionnels des métiers de l'environnement.

Ce partenariat leur permet de professionnaliser leur parcours.

Ils découvrent ainsi que les missions des fédérations départementales de chasseurs ne concernent pas uniquement la gestion des espèces chassables.

Les ouvertures de milieu, les entretiens de friches sont évidemment très bénéfiques à toutes les espèces, qu'elles soient chassables ou protégées.

Le travail technique des FDC est une des contributions essentielles au développement de la biodiversité au sens large



4 phases de travail sont au programme pendant lesquelles de nombreux thèmes et actions sont développés:

- Aménagement des espaces agricoles, naturels et périurbains
- Bonnes pratiques agricoles et faune sauvage
- Nature ordinaire et éléments fixes du paysage
- Concilier biodiversité et production agricole (petite faune, pollinisateurs,...)
- Réglementation liée à la capture et au transport des espèces animales : statut, classement et cas concrets
- Statuts, zonages et classements spécifiques (Natura 2000/ Trame verte et bleue/ PAEN,...)
- Suivis faunistiques et mesures de gestion (petite faune, galliformes,...)
- Espèces végétales à prendre en compte dans les aménagements
- Propositions et présentation d'aménagements liés aux diagnostics effectués

CLIQUEZ
SUR L'IMAGE
POUR VOIR LE
REPORTAGE

Sur CLAIRA, les étudiants se font « semeurs » avec l'ACCA...



Le moulin de Clair vu du drone - image MSK

La gestion des espaces avant la gestion des espèces.

Sur le territoire de Clair, on cultive un blé ancestral d'origine égyptienne qui pousse sur des terrains arides.

Ici, les étudiants vont semer 9 bandes de céréales différentes pour créer, autour du moulin, un « jardin des blés ».

Avec Christian BERNARD et Olivier GALAUP, techniciens FDC66, ils apprennent le geste du « semeur à la volée ».

Une action qui fait prendre conscience aux étudiants qu'il faut envisager la gestion des espaces dans toute ses dimensions. Tout ces couverts qui vont ainsi se constituer vont structurer le paysage et au final, favoriser les espèces d'avifaune.

Pour Olivier GALAUP, « *Il y a une prise de conscience que le milieu est le « support » sur lequel se pratique la chasse. Il est important d'avoir une bonne gestion des espaces pour avoir des espèces qui se portent bien. Les chasseurs de Clair sont souvent des cultivateurs soucieux du territoire. Ils entretiennent les lisières et les parcelles et créent du paysage sur lequel ils peuvent ensuite chasser. Cette prise en compte du milieu réunit plusieurs activités qui finalement dessinent une nouvelle façon d'aborder la nature et le paysage en matière d'agriculture.* »

Daniel MOURTEL, Président de l'ACCA de Clair, accompagne les étudiants pour leur montrer le geste du semeur.

«*Je ne vois plus la chasse de la même façon. Sur Clair on est particulièrement conscient que nous pouvons agir pour notre environnement, chercher un équilibre entre la préservation de la biodiversité et le développement des espèces. La chasse ne se résume pas à l'acte de tuer.* »

Le moulin de Clair a vécu une véritable renaissance avec « *l'association des moulins* ». Avec sa restauration, plus de 30 ha ont été remis en culture, depuis 2008, grâce à l'ACCA de Clair, la Maison de la Nature et de la Chasse des PO, le Conseil Général et l'IUT Génie Biologique Agronomie. Des essais de cultures de céréales anciennes (seigle, petit épeautre, millet, Kamut du canadien...) ont été lancés ainsi que des essais de production fourragère (luzerne, sainfoin, moha, mélilot, minette, lotier). Il ne reste plus qu'à moudre le blé et faire de la farine de meule pour réaliser du pain à l'ancienne... (source FDMF)

Par jugement rendu par le Tribunal administratif de Montpellier, en date du 14 novembre 2019, la requête de l'association GOR contre l'arrêté préfectoral du 3 mars 2017, en tant qu'il classait le pigeon ramier comme nuisible dans 44 communes du département, est rejetée.

Cette décision confirme de façon très argumentée tous les éléments de la légalité de l'arrêté préfectoral.



Mme WARGON, ministre de la transition écologique interpelle les chasseurs



Emmanuelle Wargon ✓
@EmmWargon

Le renforcement de la sécurité à la chasse est une des priorités de la loi du 24 juillet dernier.

À la suite des récents accidents, j'ai interpellé le Président de la Fédération Nationale des Chasseurs pour que ces mesures soient pleinement mises en œuvre sur tout le territoire.



La secrétaire d'Etat auprès de la ministre

Paris, le 23 NOV. 2019

Ref : 19019101

Monsieur le Président,

Le nouvel accident qui s'est produit ce samedi 23 novembre dans les Ardennes porte à 8 le nombre de décès lors d'accidents de chasse au cours de la saison cynégétique en cours. Ce nombre est supérieur au bilan total de la saison précédente, alors même que la saison en cours est loin d'être terminée.

Ce constat dramatique appelle une réaction déterminée du monde cynégétique. Comme vous le savez, j'ai porté dans la loi du 24 juillet 2019 le renforcement des mesures de la sécurité à la chasse : signalisation des actions collectives de chasse à tir, port obligatoire du gilet fluorescent, remise à niveau décennale par une formation aux règles de sécurité, mise en place de commissions spécialisées au sein des fédérations départementales. La série récente d'accidents graves montre à quel point il est essentiel que ces mesures soient pleinement mises en œuvre sur tout le territoire.

Aussi je vous demande de rappeler à l'ensemble des fédérations départementales des chasseurs, et par leur intermédiaire à l'ensemble des chasseurs, les règles élémentaires de sécurité et de prudence. En complément, je souhaite disposer d'un état d'avancement de la mise en œuvre par le monde cynégétique des mesures de sécurité introduites par la loi.

Je sais pouvoir compter sur votre détermination dans ce domaine, auquel nous sommes tous deux particulièrement attachés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleures salutations,

Emmanuelle Wargon

Emmanuelle WARGON

Monsieur Willy SCHRAEN
Président de la Fédération Nationale des chasseurs
13 rue du Général Leclerc
92136 Issy Les Moulineaux

W. Schraen



Lettre ouverte aux chasseurs de France

Chers amis chasseurs,

C'est avec une grande colère que je m'adresse à tous les chasseurs de France à la suite des accidents mortels survenus depuis le début de la saison de chasse.

Huit personnes ont perdu la vie.

Je tiens tout d'abord à présenter mes plus sincères condoléances aux familles des personnes qui ont perdu un proche dans ces accidents dramatiques.

La semaine dernière, Madame la secrétaire d'état Emmanuelle Wargon m'a convoqué au ministère pour évoquer ce sujet.

À la suite de cet entretien, un courrier m'a été adressé me demandant d'agir auprès de chacun d'entre vous sur la sécurité à la chasse.

La chasse est une pratique à risque comme d'autres activités le sont. Nous le savons tous, et c'est pourquoi chaque fédération départementale des chasseurs s'efforce de vous rappeler sans cesse les règles élémentaires de sécurité que nous devons mettre en pratique de façon systématique dès que nous chassons.

Le risque zéro n'existe dans aucun domaine, mais après analyse de ces premiers accidents, **il ressort qu'à chaque fois, ce sont bien des règles fondamentales de sécurité qui ont été totalement ignorées.**

Ce constat est pour moi inacceptable !

Tirer sans identifier son gibier, ne pas respecter les angles de 30 degrés, se déplacer en file indienne avec une arme chargée, oublier de décharger son arme après la chasse, sont autant d'erreurs de pratique et de bon sens qui ne devraient pas arriver.

Je demande à chaque président de société de chasse, d'ACCA, de chasse privée, mais aussi à l'ensemble des chasseurs qui pratiquent la chasse entre amis ou même seul, de relire les fondamentaux sécuritaires de notre pratique, en se disant que l'accident n'arrive pas toujours qu'aux autres.

Il en va de notre crédibilité comme de l'avenir de notre passion.

Il n'y a pas de sanglier ou de faisan qui vaille la mort d'une personne, et aucun chasseur ne sera jamais ridicule de prudence pour ne pas avoir tiré !

Je demande aussi à chacun d'entre vous de mettre en retrait de vos chasses toute personne ayant une attitude contraire à une pratique totalement sécurisée.

Je demande donc à chacun de méditer ces quelques lignes avant chaque début de chasse, et de les diffuser largement pour que nous n'ayons plus à connaître de tels drames.

25 novembre 2019

Amitiés en St Hubert

Willy SCHRAEN

chasse

Dépêche du midi - 19 novembre 2019

Accidents mortels : « à la base, il y a un manquement »

Un article bien documenté, bien équilibré... qui ne joue pas sur l'émotion mais qui contextualise bien le problème et donne des pistes de réponses.

Le sujet est dramatique et souvent les médias s'en saisissent pour dresser un procès sans appel de la chasse.

Ici, rien n'est laissé de coté. Les responsabilités sont clairement pointées. Mais tous les aspects sont traités avec une grande probité.

Un article qui fait honneur à une profession qui a souvent du mal à se détacher des contingences de l'immédiateté et du sensationnalisme.

l'essentiel ▼ En cette période automnale, les accidents de chasse mortels semblent se multiplier. En Ariège, un septuagénaire a perdu la vie le samedi 26 octobre. En cause, des manquements aux règles de sécurité. Comme souvent lors d'accidents mortels.

En Ariège, le décès accidentel d'un rabatteur originaire de Rieux-de-Pelleport, le 26 octobre dernier, a fortement éprouvé les chasseurs locaux. « Aujourd'hui, on a deux familles dans la peine et toute une corporation qui panse ses plaies », commente difficilement Jean-Luc Fernandez, président de la fédération de chasse de l'Ariège. Pour ce qui en est des causes exactes de cet accident, l'enquête suit son cours. Toutefois, deux « erreurs dramatiques et individuelles » semblent en être à l'origine : l'absence de gilet fluo pour le rabatteur, et un tir sans visibilité, à hauteur d'homme, pour le chasseur.

Des règles de base à respecter

Mais on le sait, ce type de drame est toujours plus facile à commenter lorsqu'on en est éloigné. Et c'est Jean-Pierre Sanson, président de la fédération de chasse



Le non-respect des règles de sécurité est à l'origine de la plupart des accidents mortels de chasse. / Photo DDM, illustration.

des Pyrénées-Orientales, qui a pris la parole dernièrement sur Twitter pour rappeler l'importance du respect des règles de sécurité. Port du gilet fluo, identification du gibier préalablement, respect du tir fichant... il s'agit des trois règles de sécurité élémentaires à respecter. Et pourtant... « En Ariège, il semblerait que le port du gilet fluo tout comme l'identification du gibier n'ait pas été respectés. » Evoquant un autre accident mortel survenu une semaine plus

tard dans le Tarn, là, « le tireur n'aurait pas effectué de tir fichant, énumère-t-il. Autant de manquements qui rappellent l'importance de la formation des chasseurs en matière de sécurité. »

« Je ne suis pas là pour juger, ni mettre en cause qui que ce soit, tient-il toutefois à ajouter. On le sait, c'est lorsqu'un drame survient qu'on se rappelle de l'importance de ces règles de sécurité. Mais on se rend compte qu'à la base de tous ces accidents de

DES APPLICATIONS POUR LOCALISER

EN TEMPS RÉEL LES BATTUES EN COURS

Elles ne seront certainement pas une fin en soi mais peut-être bien un outil supplémentaire afin d'éviter de nouveaux drames. « Plusieurs applications sont en train d'être développées afin de permettre à tous les utilisateurs de la nature de suivre en temps réel le déplacement des battues en cours », indique Jean-Pierre Sanson, président de la fédération de chasse des Pyrénées-Orientales. Pour l'heure, elles ont déjà été mises au point en Isère et dans les Alpes. « L'idée est d'améliorer la cohabitation mais aussi, par la même occasion, de briser quelques idées reçues selon lesquelles les chasseurs auraient tendance à occuper tout le territoire. En réalité, on occupe seulement 10 % de tout le territoire. »

chasse, il y a un manquement. » Pour certaines fédérations départementales, il est temps d'aller plus loin. Après l'accident survenu en Charente-Martimes, ce week-end, la fédération de chasse du 17 a vivement « condamné et déploré » l'erreur d'identification du gibier qui a conduit au décès d'un septuagénaire. Demandant également « à ce qu'une sanction des plus exemplaires soit prise en plus des éventuelles sanctions civiles et pénales, à savoir le retrait à vie du permis de chasser ».

Une formation bientôt obligatoire pour chasser

Pourtant, depuis plusieurs années, la sécurité occupe une place de plus en plus importante notamment dans l'obtention du permis de chasse. « Il y a eu une réelle évolution en ce sens. À l'époque, la connaissance des es-

pèces et celle des règles de sécurité représentaient respectivement 50 % des conditions d'obtention, explique Jean-Pierre Sanson. Aujourd'hui, la connaissance des règles de sécurité représente 80 % de l'obtention du permis contre 20 % pour les espèces. Cela a permis de réduire drastiquement le nombre d'accidents de chasse mortels, de 30 il y a 15 ans à 7 en 2018. »

L'ambition est donc claire : assurer la sécurité de tous, en premier lieu celle des chasseurs, ainsi que des autres utilisateurs de la nature afin de mieux cohabiter. Ce sera l'enjeu de la réforme de la chasse, qui prévoit notamment des formations continues et obligatoires en matière de sécurité. « Elles seront des conditions sine qua non pour pouvoir continuer de chasser », conclut Jean-Pierre Sanson.

Océane Oulés

L'image de la semaine...



Jean-Pierre Sanson entouré de Mme Renée BANET, adjointe au maire de St Hippolyte, en charge de la biodiversité et de l'environnement, et de M. Jean-Jacques LOPEZ, maire de Salses-le-château. Une visite sur le terrain pour constater l'excellence des travaux des étudiants en licence GADER encadrés par la FDC66. Plus que jamais la Fédération est au contact des réalités locales et apporte conseils et expériences pour la préservation environnementale de nos territoires ruraux.

Maison de la Chasse
et de la nature des
Pyrénées-Orientales



www.fdc66.fr



CARCASSONNE
285 Bd Henri Bouffet
04.68.47.35.34

INTERNET
www.chassepechepassion.com

NARBONNE
Z.I Forum Sud
04.68.42.10.10

SUIVEZ, LIKEZ,
PARTAGEZ...
SUIVEZ, LIKEZ,
PARTAGEZ...



Maison de la Chasse
et de la nature des
Pyrénées-Orientales



www.fdc66.fr



LA RÉGION OCCITANIE S'ENGAGE POUR LA BIODIVERSITÉ

« La Région Occitanie accueille plus de la moitié des espèces françaises de faune et de flore. Sa préservation est une de nos priorités. Pour cela, la Région finance les Parcs Naturels Régionaux et les Réserves Naturelles Régionales. La biodiversité est un patrimoine naturel que nous devons préserver. »

Carole Delga
Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

laregion.fr

